

# BNP PEA Immobilier

## SICAV ACTIONS DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Forme juridique : **Société d'Investissement à Capital Variable**

Date d'agrément COB : **12 décembre 1986**

Orientation : **Actions internationales**

Gestionnaire financier : **BNP Paribas Asset Management**

Dépositaire : **BNP Paribas Securities Services**

Degré de risque : **Fort**

### CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

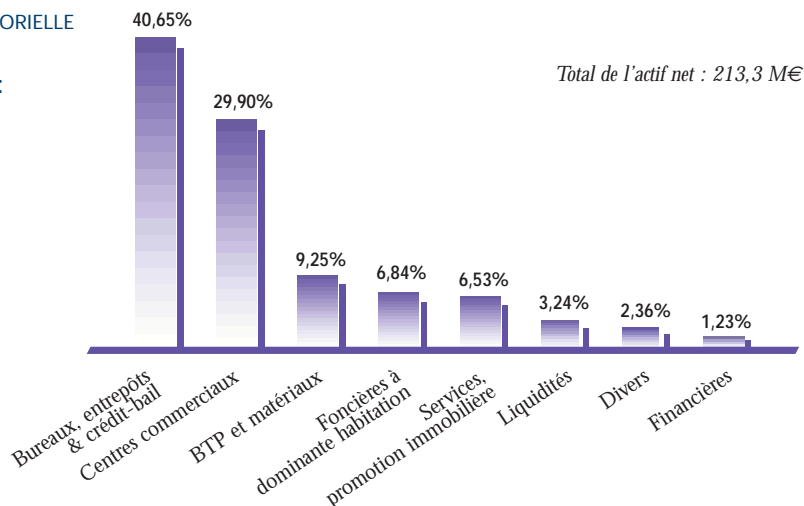
BNP PEA Immobilier (ex BNP Secteur Immobilier) est une SICAV nourricière de Klé PEA Immobilier. Le portefeuille du fonds maître est composé en permanence de 75% minimum d'actions de la Communauté Européenne. Cette SICAV a pour objectif d'obtenir à moyen terme une valorisation du capital investi par la gestion d'un portefeuille composé majoritairement d'actions européennes liées au secteur immobilier. La SICAV est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

### ORIENTATION DE PLACEMENT :

Le fonds maître oriente ses placements vers les grandes et moyennes capitalisations européennes de qualité qui sont sous-valorisées par rapport à leurs perspectives bénéficiaires.

Durée minimale de placement recommandée : 4 ans.

### RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2003 :



### PERFORMANCES\* AU 31/12/03

Durée	Performance	Classement	Quartile
<b>5 ans</b>	<b>53,91%</b>	<b>3<sup>ème</sup> sur 7</b>	<b>2<sup>ème</sup></b>
3 ans	25,23%	4 <sup>ème</sup> sur 9	2 <sup>ème</sup>
1 an	20,57%	6 <sup>ème</sup> sur 15	2 <sup>ème</sup>

(Source Micropal).

\* Les performances passées indiquées ne préjugent en rien des résultats futurs.

# BNP PEA IMMOBILIER

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT  
(EXTRAIT DE LA NOTICE D'INFORMATION)

---

## Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de Bourse du mois de septembre.

## Valeur liquidative d'origine :

FRF 1 000 (contre-valeur EUR 152,45) divisée par 2 le 21 mai 1999.

## Périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.).

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période ; elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

## Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi 17 heures, elles portent sur un nombre entier de parts et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain.

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

## Commission de souscription maximum :

(dont part acquise à la SICAV : néant)

- 2% pour les souscriptions inférieures à 30 000 Euros (contre-valeur de 196 787,10 francs),
- 1% pour les souscriptions supérieures ou égales à 30 000 Euros et inférieures à 150 000 Euros (contre-valeur de 983 935,50 francs),
- 0,75% pour les souscriptions supérieures ou égales à 150 000 Euros et inférieures à 800 000 Euros (contre-valeur de 5 247 656 francs),
- 0,50% pour les souscriptions supérieures ou égales à 800 000 Euros.
- Néant pour les opérations de rachat/souscription portant sur le même nombre de parts et effectuées sur la même valeur liquidative.

## Commission de souscription maximum indirecte supportée par la SICAV :

Néant.

## Commission de rachat maximum :

Néant.

## Commission de rachat maximum indirecte supportée par la SICAV :

Néant.

## Frais de gestion maximum :

1,196% TTC de l'actif net par an. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

## Frais de gestion indirects maximum supportés par la SICAV :

0,25% TTC de l'actif net par an.

## Libellé de la devise de comptabilité :

Euro.